



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le jeudi 5 septembre 2024 à 19 h 30, dûment convoquée et tenue selon la loi, à la salle du conseil situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Est absente :

M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière

9140-09-24

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9141-09-24

Constater que l'avis de convocation a été signifié

ATTENDU QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 30 août 2024 aux élus;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE chaque élu du conseil municipal de la municipalité de Lorrainville confirme avoir reçu le 30 août 2024, les documents pour la séance extraordinaire du 5 septembre 2024.

« Adopté »

9142-09-24

Octroyer le contrat de surveillance de chantier pour les travaux de réfection des conduites pluviales de la rue St-Joseph Nord

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a octroyé le contrat de réfection des conduites pluviales de la rue St-Joseph;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE les travaux doivent être supervisés et surveillés par des gens compétents ayant des connaissances importantes en lien avec des travaux de conduites d'eau et de voirie, incluant l'arpentage, les plans et devis, les permis nécessaires du MTQ, la sécurité civile, etc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie à NorInfra Services d'ingénierie, le mandat de surveillance et de supervision de chantier pour le projet de réfection des conduites pluviales de la rue St-Joseph au montant de 50 586.25 \$ avant taxes;

« Adopté »

9143-09-24

Modification au devis des travaux de la rue St-Joseph Nord

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a octroyé le contrat de réfection des conduites pluviales de la rue St-Joseph;

ATTENDU QUE le trottoir de la rue St-Joseph côté Est devra être entièrement refait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le trottoir de la rue St-Joseph côté Est soit défait et remplacé par une bordure de trottoir uniquement.

Voir la possibilité de mettre la bordure en ligne avec la bordure qui se trouve de l'autre côté de la rue Geoffroy.

« Adopté »

9144-09-24

Octroyer le contrat pour la vidange des bassins d'eaux usées

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville s'est joint aux municipalités de Notre-Dame-du-Nord et Laverlochère-Angliers pour la réalisation des travaux de vidange des bassins d'eaux usées et a octroyé le contrat d'ingénierie à Construction Girard par la résolution 9041-03-24;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public identifié comme « Pompage, conditionnement, transport et disposition des boues des étangs de la station d'épuration des eaux usées de Laverlochère-Angliers, de Lorrainville et de Notre-Dame-du-



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Nord » # 2024-010 pour octroyer le contrat de vidange des bassins d'eaux usées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 août 2024 à 15h, et qu'un (1) entrepreneur a déposé une proposition à la date et à l'heure convenues selon les montants suivants, incluant les taxes :

- GFL Environnemental Services Inc., au montant de 1 020 810.14 \$ pour la vidange des bassins des trois (3) municipalités;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie de Construction Girard a vérifié la conformité de la soumission et recommande;

À la suite de l'analyse des soumissions déposées, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à GFL Environnemental Services Inc. pour un montant de 1 020 810.14 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les frais seront séparés en part égales pour les frais fixes et au prorata des quantités pompées pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat de « Pompage, conditionnement, transport et disposition des boues des étangs de la station d'épuration des eaux usées de Laverlochère-Angliers, de Lorrainville et de Notre-Dame-du-Nord » # 2024-010 à GFL Environnemental Services Inc. pour un montant total de 1 020 810.14 \$ incluant les taxes, suivant les termes et conditions de l'appel d'offres.

QUE pour la municipalité de Lorrainville, les frais fixes équivalent à 108 253.33 \$ et les frais des travaux sont de 165 514.00 \$ pour un total de 273 767.33 \$ avant les taxes;

QUE pour pourvoir au paiement de ce contrat, soit utilisée les surplus non affectés des dernières années pour les paiements à faire en 2024;

QUE les sommes à payer en 2025 et 2026 soit prévu aux budgets.

« Adopté »

9145-09-24

Changement d'un ponceau dans le rang des Quinze

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a autorisé des travaux sur un ponceau sur le Chemin des Quinze par la résolution 9085-05-24;

ATTENDU QUE le contracteur a débuté les travaux et a remarqué que le ponceau était écrasé et devrait être remplacé;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les travaux de changement du ponceau;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat de gré à gré à Transport D. Barrette au montant de 12 350.00 \$.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire Contrat-Voirie (PAVL).

« Adopté »

9146-09-24

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 196-08-2024 décrétant une dépense de 492 484 \$ et d'un emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes

Avis de motion est donné par M. Gabriel Girard, conseiller # 6, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 196-08-2024 décrétant une dépense de 492 484 \$ et d'un emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes.

Un projet de règlement a été déposé le 5 septembre 2024.
Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

« Adopté »

9147-09-24

Octroyer un contrat d'ingénierie pour l'élaboration de plan et devis pour des travaux de voirie en lien avec une demande d'aide financière PAVL

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) financé par le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ);

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL et que ce programme exige des plans et devis signés et scellés par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière, à octroyer le contrat d'élaboration de plans et devis pour des



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

travaux prévus à l'année 1 des routes prioritaires du Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) à NorInfra Services d'ingénierie. Le montant pour l'analyse des travaux à effectuer à l'année 1 pour les routes prioritaires du PIIRL est d'environ 3 300 \$.

« Adopté »

9148-09-24

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu le plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) financé par le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ) ;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux fait par un ingénieur;

ATTENDU QUE la directrice générale / greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville, Mme Edith Lebel représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme PAVL volet Redressement et Accélération pour les



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

travaux tels qu'identifié à l'année 1, pour les routes prioritaires dans le plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) financé par le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ);

QUE le conseil municipal confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le conseil municipal certifie que Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

« Adopté »

9149-09-24

Prendre acte de la vente du lot 6 439 834

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a autorisé la vente d'un terrain sur la rue de la Gare au Club VTT du Témiscamingue par la résolution 9118-06-24;

ATTENDU QUE le Club VTT du Témiscamingue a fait le processus d'usage conditionnel tel que demandé par la municipalité et que celle-ci a autorisé l'implantation de la halte-restaurant du Club VTT par la résolution 9131-08-24;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la vente du lot 6 439 834 situé au 20 rue de la Gare au montant de 20 000\$.

Ce montant inclus le terrain uniquement. Les branchements à l'eau potable et le chemin (rue projetée) jusqu'au terrain sont à la charge de l'acheteur ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Edith Lebel et le maire, Jean Martineau a signé les documents de la transaction.

« Adopté »

9150-09-24

Prendre acte de la vente du lot 6 439 832

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une offre pour le lot 6 439 832 situé au 170 rue Notre-Dame Est;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la vente du lot 6 439 832 situés au 170 rue Notre-Dame Est au montant de 25 000\$ à l'entreprise Maisons Eurêka.

Ce montant inclus le terrain et le branchement à l'eau potable. L'accès à la route (entrée rue Notre-Dame) et à la rue de la Gare (rue projetée) sont à la charge de l'acheteur et devront être faits selon les exigences du MTQ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Edith Lebel et le maire, Jean Martineau a signé les documents de la transaction.

« Adopté »

9151-09-24

Autorisation d'inscription et de déplacement pour la formation ABC/DG initiation de l'Association des directeurs/trices municipaux du Québec (ADMQ)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville encourage la formation des employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de formation de la part de la directrice générale / greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la formation, qui aura lieu les 3 et 4 octobre 2024 à Québec, est offerte gratuitement aux membres de l'ADMQ, incluant l'hébergement et certains repas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à s'inscrire au programme ABC/DG initiation; formation offerte par l'Association des directeurs/trices municipaux du Québec;

QUE la dépense, pour le transport et les repas non inclus à la formation soit imputé au compte Frais de déplacement.

« Adopté »

9152-09-24

Autorisation à signer les servitudes d'Hydro-Québec pour la rue Falardeau, la rue Boutin, le chemin de l'Esker et la rue de la Gare



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE la municipalité a vendu des terrains sur les rues Falardeau, Boutin et de la Gare et que des constructions sont en cours;

ATTENDU QUE la municipalité a vendu deux (2) Petites Terres et que deux (2) projets y sont en développement;

ATTENDU QUE ces propriétés ont besoin de branchement d'électricité et qu'Hydro-Québec et Télébec ont besoin d'une servitude pour installer ses poteaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à signer les servitudes d'Hydro-Québec et de Télébec pour les lots des rues Falardeau, Boutin et de la Gare ainsi que pour le chemin de l'Esquer à Lorrainville;

« Adopté »

9153-09-24

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19 h 54.

« Adopté »


Jean Martineau
Maire


Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »